

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 81 (1983)

Heft: 2

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

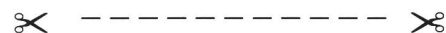
Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rente vieillesse

Responsabilité civile

Il semble que le mieux soit de la conclure auprès de la compagnie qui vous assure déjà pour d'autres risques.



Talon pour réponse à envoyer à:
Pensionskasse für Spital-, Heim- und
Pflegepersonal SHP, Gladbachstrasse
117, 8044 Zürich.

Je vous prie de me dire quel montant
me serait alloué avec les cotisations
ou paiement unique suivants:

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. privé _____

Tél. travail _____

Date de naissance _____

N° d'AVS _____

Je prévois de payer une prime annuel-
le de: _____

Je prévois de payer un montant uni-
que de: _____

Date et signature: _____

Le comité central a déjà attiré l'atten-
tion sur la nécessité de s'intéresser à
une prévoyance professionnelle adé-
quate dans le n° 12/82 de notre jour-
nal. Pour celles qui négligeraient ce
point important les conséquences ris-
quent d'être douloureuses lors de la
cessation d'activité.

Pour vous aider à résoudre ce problè-
me le Comité central a étudié diverses
propositions et trouvé dans la Caisse
de retraite pour personnel soignant
des homes et hôpitaux, SHP, une as-
surance indépendante, progressiste,
tenant compte des exigences posées
par la prévoyance professionnelle
(2^e pilier) qui deviendra vraisemblable-
ment obligatoire dès le 1^{er} janvier
1984. Si vous désirez obtenir une pro-
position de rente, adaptée à votre si-
tuation, vous n'avez qu'à remplir le ta-
lon ci-dessous et à l'envoyer. Vous au-
rez fait un geste pour votre indépen-
dance financière future, sans engage-
ment de votre part. Dans ce domaine
vous devriez aussi contrôler si votre

assurance responsabilité civile est suf-
fisante. Notre journal 12/81 avait déjà
insisté sur ce point. La population
est sensibilisée à cette question car
lors de lésions ou dommages on re-
cherche activement à se faire indem-
niser. Les discussions publiques dé-
coulant des procès intentés, entre au-
tres à des médecins, entraînent des
exigences toujours plus élevées dans
les sommes réclamées par les person-
nes lésées. De plus ces coûts sont aus-
si augmentés par l'inflation continue
si bien que, par exemple, une assuran-
ce de 1 million conclue en 1967 vaut
actuellement environ la moitié seule-
ment.

Les cotisations d'une assurance res-
ponsabilité civile ne sont pas très éle-
vées. Elles varient entre 113 et 132
francs, selon la somme assurée et sont
pratiquement les mêmes dans toutes
les compagnies. Certaines font une ré-
duction aux personnes travaillant à
temps partiel à l'hôpital et comme in-
dépendante.

Droits et devoirs au cours de la formation

Journée nationale des élèves en soins infirmiers à Baden
Kurt Sutter

«Nous avons prévu de discuter de nos
droits et de nos obligations lors de la
journée nationale des élèves en soins
infirmiers et nous demandons au juris-
te du Service de la formation profes-
sionnelle de la CRS de nous fournir les
informations de base.»

A cette invitation des organisatrices,
j'ai répondu comme il suit:

«Cela est possible en principe mais
vous devriez m'indiquer les questions
qui vous intéressent spécialement.»

Une grande soif de connaître

La liste des questions était impres-
sionnante, vaste! Tous mes avertisse-
ments n'y firent rien: les élèves vou-
lurent, en un exposé qui dura près de
deux heures avec une pause, être in-
formés sur les objets suivants:

- le rôle de la CRS dans le domaine
de la formation
 - la formation en soins infirmiers est-
elle un apprentissage ou une for-
mation scolaire?
 - les bases réglementaires et légales
des écoles
 - la loi sur le travail et les réglemen-
tations cantonales et communales
correspondantes
 - l'appréciation de certaines ques-
tions du point de vue du droit du
travail ou de l'école
 - le conflit des intérêts entre la for-
mation et le travail selon les Direc-
tives de la CRS
 - la promotion et la qualification
 - la protection de la santé
 - l'interruption prématurée de la for-
mation
 - les recours des élèves
- Un programme exigeant pour tous les
participants!

Les lacunes de l'information

La longue liste des thèmes à traiter
laissait déjà deviner que l'information
des élèves était insuffisante. Les nom-
breuses questions et réactions d'éton-
nement enregistrées lors de la journée
n'ont fait que confirmer cette consta-
tation.

A cela s'ajoute que l'ignorance des
droits et des obligations engendre la
méfiance, favorise la diffusion de faux
bruits et peut même développer chez
les élèves une attitude négative en-
vers leur école.

La réglementation de la CRS

L'art. 2.4.4 des Prescriptions et Direc-
tives relatives à l'organisation des
centres de formation reconnus par la
CRS dispose que «en début de forma-
tion les élèves sont informés en détail
... de l'ensemble de leurs droits et
obligations au cours de la formation.»
Cette règle veut encourager autant
que possible la formation et promou-
voir ses objectifs. En outre, elle a pour
but de développer le goût des élèves
pour leur profession. Bulletin 5/1982 CRS



**Universitätsspital
Zürich**

Bei uns wird die Stelle der

Schulleiterin der Hebammenschule

auf Anfang April 1983 frei.

Wir suchen eine diplomierte Hebamme mit pädagogischer und administrativer Zusatzausbildung und Erfahrung in Schul- und Führungsaufgaben.

Die Hebammenschule des Universitätsspitals Zürich bildet diplomierte Krankenschwestern in 1 ½ Jahren zu Hebammenschwestern aus. Drei Lehrkräfte und eine Sekretärin stehen der Leiterin zur Seite. Es befinden sich etwa 36 Schülerinnen in der Ausbildung.

Weitere Auskünfte erteilt Ihnen gerne die jetzige Schulleiterin, Frau Regula Fäh, Telefon 01 255 52 69 oder 01 255 52 70.

Bewerbungen sind zu richten an:

Universitätsspital Zürich, Leitung Pflegedienst, Rämistrasse 100, 8091 Zürich, Telefon 01 255 34 49.

WELEDA

**Heilmittel
auf Grundlage anthroposophischer
Erkenntnis**

Zwischen den Naturreichen der Mineral-, Pflanzen- und Tierwelt und dem Menschen bestehen enge Beziehungen. Die Anthroposophie ermöglicht ihr Erkennen und ist Grundlage für natur- und menschengemässe Heilmittel, die vor allem der Krankheitsheilung



und nicht der Symptombekämpfung dienen. Ein Fülle von Informationen aus der Feder von Ärzten und Apothekern vermitteln im Weleda Almanach Anregungen zu einem vertieften Verstehen von Gesundheit und Krankheit.

Bestellcoupon für kostenlose Zusendung. Name/Vorname _____
Weleda Almanach, reichhaltig illustriert, 248 Seiten. Strasse/Nr. _____
PLZ/Ort _____

WELEDA AG
4144 Arlesheim

Hebamme

SILOAH

Diakonissenhaus Siloah, Gümligen bei Bern

Für die Wochenbettstation unserer Privatklinik (40 Betten) suchen wir eine erfahrene

Hebamme

(evtl. auch Teilzeitarbeit)

Wir bieten:

- zeitgemässe Entlohnung
- gute Sozialleistungen
- 4 Wochen bezahlte Ferien
- auf Wunsch Kost und Logis im Hause

Wir erwarten:

- berufliche Qualifikationen
- Sinn für Zusammenarbeit in kleinem Team
- Einsatzbereitschaft

Mit Interesse warten wir auf Ihre schriftliche oder telefonische Anfrage an

Schwester Gerda Ludescher, stellvertretende Ober-
schwester Klinik Diakonissenhaus Siloah, 3073 Gümligen bei Bern, Telefon 031 52 36 52.



**SPITAL
RORSCHACH**

Rorschach ist ein reizendes Hafenstädtchen am Bodensee. Eingebettet zwischen See und Berg, besitzt es alle Reize, die eben nur ein Hafenort bieten kann. Das Spital Rorschach verfügt über 150 Betten.

Wir suchen für unsere Geburtenabteilung (Chefarzt Dr. K.F. Bösch) eine

Hebamme / Hebammenschwester

Wir freuen uns auf Ihren Anruf (Telefon 071 43 01 43)! Unverbindliche Anfragen und Bewerbungen sind zu richten an Spital Rorschach, Leiter Pflegedienst, A. Rosenast, 9400 Rorschach.